

Modernisation de la TNT : derrière l'Ultra-Haute Définition, la question de l'équité et de la compétitivité de l'audiovisuel français

Le syndicat des fabricants d'électronique grand public appelle à **relancer au plus vite** le chantier du déploiement de **l'Ultra-Haute Définition**.

Paris, le 26/10/2021

Le Syndicat des Entreprises de Commerce International de Matériel Audio, Vidéo et Informatique (SECIMAVI) a pris connaissance de la censure d'une partie de la loi relative à la régulation et à la protection de l'accès aux œuvres culturelles à l'ère numérique, par le Conseil Constitutionnel.

Suite à la décision du Conseil¹, la loi promulguée ne prévoit plus de dispositions relatives à la modernisation de la TNT. En effet, le Conseil a considéré qu'il n'existait pas de lien entre l'objet initial de la loi (« protection de l'accès aux œuvres à l'ère numérique ») et les dispositions prévoyant d'une part le calendrier de déploiement de l'Ultra Haute Définition en France et d'autre part la mise en place d'un label « prêt pour la TNT nouvelle génération ». Cette censure partielle vient malheureusement confirmer les craintes de nombreux acteurs du secteur et les avertissements de Mme la ministre de la Culture lors de l'examen du texte.

Les fabricants et importateurs d'équipements de réception TV membres du SECIMAVI souhaitent alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la situation actuelle. Alors que l'ensemble des parties prenantes s'étaient accordés sur la nécessité d'un calendrier clair et les principaux jalons de sa mise en œuvre, la loi désormais promulguée ne fournit pas la sécurité juridique nécessaire et attendue par tous.

Pour les constructeurs, comme les éditeurs, s'ouvre donc une période d'incertitude qui pourrait sonner le glas de la TNT UHD, ou au moins à la diffusion des Jeux Olympiques Paris 2024 dans ce standard de qualité de diffusion. En effet, en l'absence d'un calendrier et de perspectives claires, les opérateurs économiques ne sont pas incités à développer l'UHD.

Or l'Ultra Haute Définition constitue le standard d'avenir de la diffusion audiovisuelle et est déjà proposée sur d'autres réseaux par de nombreux acteurs OTT. Derrière la question de la TNT UHD se profile donc celle de l'avenir de la plateforme TNT, de sa compétitivité face aux offres concurrentes et d'une possible nouvelle fracture numérique.

Pour le SECIMAVI, il est indispensable que la TNT poursuive sa modernisation et qu'un calendrier de développement de l'UHD concerté soit proposé. C'est la condition indispensable pour une adoption rapide et massive de l'UHD et du maintien de l'attractivité de la TNT, clé de voûte de la régulation et du financement de l'audiovisuel français.

Alors que le Président de la République a récemment annoncé vouloir faire de la France un marché de référence pour la production d'œuvres culturelles, la TNT doit conserver son rôle de première vitrine d'exposition de la qualité et de la créativité audiovisuelles nationales.

Contact : Jean-Marie Le Guen, Secrétaire général, leguen@ficime.fr

¹ Décision n° 2021-826 DC du 21 octobre 2021